

Document annexe relatif aux appareils

Première partie – Modalités générales

Les modalités du présent document annexe relatif aux appareils (le **«document annexe»**) s'ajoutent à celles du contrat Passport Advantage international IBM ou du contrat Passport Advantage Express international IBM (le **«contrat»**), selon le cas, et régissent l'acquisition par vous d'appareils auprès d'IBM ou d'un intermédiaire autorisé. En apposant votre signature ci-dessous, vous acceptez les modalités du présent document annexe sans aucune modification.

1. Définitions

Appareil – Produit admissible, conçu pour une fonction particulière et non pour un usage général en informatique. L'appareil comprend un composant de programme, un composant de machine et tout composant du code machine que vous fournit IBM.

Composant de machine – Dispositif matériel avec ses options, conversions, éléments ou accessoires ou toute combinaison de ce qui précède. Le terme «composant de machine» s'entend d'un composant de machine IBM de même que de tout composant de machine non IBM que vous fournit IBM. Par composant de machine non IBM, nous désignons un composant de machine (y compris d'autres matériels) fourni en vertu du présent document annexe et qui n'est pas produit par IBM ou pour le compte d'IBM.

Composant de machine IBM – Élément constitutif d'une machine, portant un logo IBM.

Composant du code machine – Microcode, BIOS, utilitaires, gestionnaires de périphériques, outils de diagnostic et tout autre code (tous assujettis aux exclusions stipulées dans le permis qui les accompagne) livrés avec un composant de machine IBM dans le but d'en activer les fonctions, conformément à ses spécifications.

Composant de programme – Programme IBM ou non IBM préinstallé sur un composant de machine.

Date d'installation – La date d'installation est la date figurant sur votre facture ou votre reçu, à moins qu'IBM ou votre intermédiaire ne vous en indique une autre.

Machine installée par le client – Composant de machine IBM qu'il vous revient d'installer selon les directives fournies à ce sujet.

Spécifications – Information visant précisément un composant de machine. Les spécifications d'un composant de machine IBM figurent dans un document intitulé *Official Published Specifications*.

2. Structure du document annexe

La présent document annexe comprend 2 parties : **Première partie - Modalités générales**; et **Deuxième partie - Dispositions nationales particulières** (le cas échéant). Les modalités énoncées dans la deuxième partie peuvent remplacer ou modifier celles de la première partie.

3. Composant de programme

Autorisations

- a. Pourvu que vous en soyez le possesseur légitime, vous êtes autorisé à utiliser le(s) composant(s) de programme en vertu des modalités du contrat mais seulement sur le composant de machine que vous fournit IBM ou un intermédiaire autorisé, ou sur un produit de remplacement de composant de machine que vous fournit IBM ou un intermédiaire autorisé.
- b. Vous n'êtes pas autorisé à transférer votre permis d'utilisation de composants de programme lorsque vous cédez l'appareil à un tiers, ou de quelque façon que ce soit, sans l'approbation écrite préalable d'IBM. Votre permis d'utilisation pour chaque composant de programme prend fin lorsque vous n'êtes plus le possesseur légitime de l'appareil correspondant.

4. Composant de machine

4.1 Nature de la fabrication

Chaque composant de machine IBM est fabriqué à partir de pièces neuves ou usagées. Dans certains cas, il se peut qu'un composant de machine ne soit pas neuf et qu'il ait servi à une installation antérieure. Que le composant soit neuf ou usagé, les modalités de garantie IBM décrites à l'article 4.4 s'appliquent.

4.2 Titre de possession et risque de perte

Lorsque vous achetez un composant de machine directement d'IBM, celle-ci vous en transfère le titre de propriété ou, le cas échéant, le transmet à votre bailleur, au paiement de toutes les sommes dues.

Pour chaque composant de machine, IBM assume le risque de perte et de dommage jusqu'au moment ou le composant de machine est livré au transporteur choisi par IBM pour être expédié à votre attention ou dans un emplacement que vous aurez désigné. Par la suite, vous assumez le risque. Chaque composant de machine sera couvert par une assurance souscrite et payée par IBM pour vous; l'assurance couvre le composant de machine jusqu'à ce qu'il soit livré à votre attention ou dans un emplacement que vous aurez désigné. En cas de perte ou de dommage, vous devez : i) signaler la perte ou le dommage par écrit à IBM dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison; et ii) suivre la procédure de réclamation applicable.

4.3 Installation

4.3.1 Installation d'un composant de machine

Vous convenez de fournir un environnement conforme aux exigences établies pour le composant de machine, tel que précisé dans la documentation publiée à cet effet.

Les composants de programme sont préinstallés soit sur des composants de machine installés par le client (CSU), soit sur des composants de machine non IBM. Il vous incombe d'installer un composant de machine CSU ou un composant de machine non IBM selon les directives que vous fournit IBM ou le fabricant du composant de machine. Vous pouvez solliciter l'aide d'IBM pour installer le composant de machine; le cas échéant, il se peut qu'IBM vous facture l'installation.

4.3.2 Modifications techniques

Vous convenez de permettre à IBM d'installer des modifications techniques obligatoires (par exemple, celles requises pour la sécurité) sur un composant de machine.

De nombreuses modifications techniques requièrent la désinstallation de pièces et le transfert à IBM de la possession et de la propriété des pièces retirées. Il vous incombe de retourner toutes les pièces retirées à IBM après l'installation de la modification technique. Le cas échéant, vous déclarez avoir la permission du propriétaire et de tout titulaire d'un droit de rétention : i) d'installer des modifications techniques; et ii) de transférer le titre de propriété et la possession des pièces retirées à IBM. Vous déclarez par ailleurs que toutes les pièces retirées sont authentiques, non modifiées et en bon ordre de fonctionnement. Le service de garantie ou de maintenance de la pièce retirée continue de s'appliquer à toute pièce installée comme élément de remplacement.

4.4 Garantie relative aux composants de machine IBM

4.4.1 Garantie limitée

IBM garantit que chaque composant de machine IBM est libre de défectuosités matérielles et de maind'oeuvre et conforme à ses spécifications.

La période de garantie d'un composant de machine IBM est une période fixe débutant à la date d'installation du composant de machine. Au cours de la période de garantie, IBM assure les services de réparation et d'échange associés, sans frais, en vertu du type de service qu'IBM désigne pour le composant de machine IBM. Si un composant de machine IBM ne fonctionne pas comme prévu au cours de la période de garantie et si IBM est incapable : i) de le faire fonctionner comme prévu; ou ii) de le remplacer par un autre composant procurant au moins des fonctionnalités équivalentes, vous pouvez retourner le composante de machine au point d'achat et vous serez remboursé.

La période de garantie, le type de garantie et la désignation du service qui s'appliquent à votre composant de machine IBM sur lequel le composant de programme est préinstallé sont spécifiés dans un document joint au présent document annexe.

À moins d'indication contraire de la part d'IBM, ces garanties s'appliquent uniquement dans le pays ou le territoire où vous avez acheté l'appareil.

4.4.2 Portée de la garantie

La garantie mentionnée plus haut ne s'applique pas en cas d'utilisation <u>inappropriée</u> (notamment l'utilisation d'une fonction ou d'une fonctionnalité d'un composant de machine IBM autre que celles autorisées par IBM dans un document écrit), d'accident, de modification, d'utilisation dans un contexte matériel ou d'exploitation inadéquat, d'utilisation dans un environnement d'exploitation autre que celui spécifié, de maintenance inadéquate par vous ou par un tiers, ou de panne ou dommage occasionné par un produit pour lequel IBM n'est pas responsable. L'enlèvement ou la modification des étiquettes d'identification du composant de machine IBM ou de ses pièces annule la garantie des composants de machine IBM.

CES GARANTIES CONSTITUENT VOS GARANTIES EXCLUSIVES POUR UN COMPOSANT DE MACHINE OBTENU EN VERTU DU CONTRAT ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, ET TOUTE GARANTIE RELATIVE AU TITRE DE PROPRIÉTÉ ET À LA NON-CONTREFAÇON. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS L'EXCLUSION CIDESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. LE CAS ÉCHÉANT, LA DURÉE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE APRÈS CETTE PÉRIODE. CERTAINS ÉTATS OU JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATIONS QUANT À LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE SORTE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUERA PEUT-ÊTRE PAS DANS VOTRE CAS.

4.4.3 Éléments non couverts par la garantie

IBM ne garantit pas qu'un composant de machine IBM fonctionnera sans erreur et de façon ininterrompue, ni qu'il en corrigera tous les défauts.

IBM indiquera dans une annexe jointe au présent document annexe les composants de machine IBM pour lesquels elle n'offre pas de garantie.

À moins d'indication écrite à l'effet contraire, IBM livre les composants de machine non IBM (y compris ceux fournis avec ou installés sur un composant de machine IBM à votre demande) **SANS GARANTIES NI CONDITIONS D'AUCUNE SORTE**. Toutefois, les autres fabricants, fournisseurs ou éditeurs peuvent vous offrir leurs propres garanties.

Toute assistance technique ou autre forme d'assistance applicable, en vertu du présent document annexe, à un composant de machine IBM sous garantie, telle que l'assistance pour les questions relatives à l'utilisation et celle portant sur la configuration et l'installation de composants de machine IBM, sont aussi fournies **SANS GARANTIES NI CONDITIONS D'AUCUNE SORTE**.

4.5 Service prévu par la garantie pour les composants de machine IBM

4.5.1 Service de garantie

IBM procure certains types de service de garantie pour maintenir ou restaurer la conformité des composants de machine à leurs spécifications au cours de leur période de garantie, comme indiqué cidessus. IBM vous informera des types de service disponibles pour un composant de machine. À sa discrétion, IBM s'engage à : i) réparer ou échanger le composant de machine en panne; et ii) fournir le service à votre emplacement ou à un centre de service. IBM gère et installe certaines modifications techniques qui s'appliquent aux composants de machine IBM et peut aussi exécuter la maintenance préventive.

Dans le cadre de nombreux services de garantie, il faut enlever des pièces et les retourner à IBM. Le service de garantie de la pièce retirée continue de s'appliquer à toute pièce IBM installée comme élément de remplacement. La garantie relative à une pièce IBM ajoutée à un composant de machine sans

remplacer une pièce préalablement installée entre en vigueur à la date où la pièce vous est remise. À moins d'indication contraire de la part d'IBM, la période de garantie, le type de garantie et la désignation de service qui s'appliquent à de telles pièces sont les mêmes que ceux du composant de machine sur lequel elles sont installées.

Lorsque le type de service de garantie fait appel à l'échange d'un composant de machine ou d'une pièce IBM, l'élément qu'IBM ou son sous-traitant ou intermédiaire remplace devient la propriété d'IBM et l'élément de remplacement devient vôtre. Vous déclarez que tous les éléments enlevés sont authentiques et qu'ils n'ont pas été modifiés. L'élément de remplacement n'est pas forcément neuf mais sera en bon ordre de fonctionnement et offrira au moins des fonctionnalités équivalentes à celle de l'élément remplacé. Le service de garantie de l'élément remplacé continue de s'appliquer à l'élément installé aux fins du remplacement.

Lorsque le type de service de garantie requiert la livraison à IBM du composant de machine défaillant, vous convenez de l'expédier dans un emballage adéquat (prépayé, à moins d'indication contraire de la part d'IBM) à un emplacement qu'IBM aura désigné. Après qu'IBM aura réparé ou échangé le composant de machine, elle vous le livrera à ses frais, à moins d'indication contraire de sa part. IBM est responsable de toute perte ou dommage à votre composant de machine pendant qu'il se trouve : i) en possession d'IBM; ou ii) en cours de transport, dans les cas où IBM est responsable des frais de transport.

À la discrétion d'IBM, le service de garantie peut être exécuté par un fournisseur de service de garantie autorisé par IBM ou par un sous-traitant d'IBM.

Vous convenez :

- a. d'obtenir l'autorisation du propriétaire pour demander à IBM de réparer un composant de machine qui ne vous appartient pas;
- b. le cas échéant, avant qu'IBM fournisse le service,
 - 1) de suivre les procédures d'identification d'incidents et de demande de service qu'IBM procure;
 - 2) de sauvegarder tous les programmes et données contenus dans le composant de machine; et
 - 3) d'informer IBM de tout changement d'emplacement d'un composant de machine.
- c. de suivre les directives relatives au service que fournit IBM (qui peuvent inclure l'installation d'un composant du code machine et d'autres mises à jour logicielles téléchargées d'un site Internet d'IBM ou copiés d'autres supports électroniques); et
- d. lorsque vous retournez un composant de machine à IBM, pour quelque raison que ce soit,
 - 1) d'en effacer intégralement, sans possibilité de récupération, toute donnée, notamment ce qui suit : i) l'information concernant des particuliers ou des personnes morales identifiées et identifiables (données personnelles) et ii) vos données confidentielles ou exclusives et vos autres données. S'il n'est pas possible de supprimer les données personnelles, vous convenez de les transformer (p. ex., en les rendant anonymes) de manière à ce qu'elles ne puissent être qualifiées de données personnelles en vertu des lois applicables;
 - IBM décline toute responsabilité quant aux programmes qu'elle ne fournit pas en tant qu'élément constitutif de l'appareil ou quant aux données contenues dans un composant de machine que vous retournez à IBM; et
 - 3) IBM peut expédier, en tout ou en partie, un composant de machine ou ses logiciels à d'autres emplacements IBM ou de tiers dans le monde pour s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre du présent contrat, et vous autorisez IBM à le faire.

4.5.2 Remplacements

Lorsque le service de garantie relatif à un composant de machine prévoit l'échange d'une pièce ou d'un composant de machine, l'élément remplacé devient la propriété d'IBM et l'élément de remplacement devient vôtre. Vous déclarez que tous les éléments enlevés sont authentiques et qu'ils n'ont pas été modifiés. L'élément de remplacement n'est pas forcément neuf mais sera en bon ordre de fonctionnement et offrira au moins des fonctionnalités équivalentes à celle de l'élément remplacé. Le service de garantie de l'élément remplacé se trouve reconduit pour l'élément de remplacement. Avant

qu'IBM échange une pièce ou un composant de machine, vous vous engagez à en enlever tout dispositif, pièce, options, modifications et équipements annexes non couverts par le service IBM. Vous convenez aussi : i) de vérifier que la pièce ou le composant de machine est libre de toute obligation ou restriction légale qui en empêche l'échange; et ii) de transférer le titre de propriété et la possession des pièces retirées à IBM.

Pour certains composants de machine IBM, dans le cadre du service, IBM vous fournit un remplacement, qu'il vous incombe d'installer. Un tel remplacement peut consister en : i) une pièce d'un composant de machine (appelée unité CRU; p. ex., clavier, mémoire ou disque dur), ou ii) un composant de machine entier. Vous pouvez solliciter l'aide d'IBM pour remplacer l'unité CRU ou le composant de machine entier; le cas échéant, il se peut qu'IBM vous facture l'installation. En tout temps et à votre demande, IBM vous fournit de l'information et des directives de remplacement avec votre composant de machine. IBM précise dans le matériel expédié avec un remplacement si l'unité CRU ou le composant de machine défaillant doit lui être retourné. Le cas échéant, des directives de retour et un conteneur sont expédiés avec le remplacement. Par ailleurs, si IBM ne reçoit pas l'unité CRU ou le composant de machine défaillant dans les quinze jours suivant l'expédition du remplacement, elle peut vous exiger des frais.

4.5.3 Éléments non couverts

Le service de garantie de composante de machine ne couvre pas :

- a. les accessoires, fournitures, consommables (p. ex., batteries et cartouches d'imprimante) et les pièces structurelles (bâtis et couvercles);
- b. les pannes occasionnées par un produit dont IBM n'est pas responsable;
- c. le service relatif à des modifications d'un composant de machine; ou
- d. le service relatif à un composant de machine sur lequel vous exploitez des fonctions et des fonctionnalités autres que celles autorisées par IBM dans un document écrit.

4.5.4 Mise à niveau du service de garantie

Pour certains composants de machine, vous pouvez choisir une <u>option de niveau supérieur</u> au service de garantie standard prévu initialement. IBM exige des frais pour une mise à niveau du service de garantie réalisée au cours de la période de garantie.

Vous ne pouvez pas mettre fin à la mise à niveau du service ou la transférer à un autre composant de machine au cours de la période de garantie.

5. Composant du code machine

Le composant du code machine est autorisé en vertu des modalités du contrat relatif aux permis d'utilisation des composants du code machine IBM applicable (p. ex., Contrat relatif aux permis d'utilisation du code machine IBM, Contrat relatif à l'utilisation du code système autorisé ou un contrat équivalent) fourni avec le composant du code machine. Votre acceptation des modalités du présent document annexe inclut votre acceptation des contrats relatifs aux permis d'utilisation des composants du code machine IBM. dont vous trouverez les versions courantes l'adresse http://www.ibm.com/servers/support/machine warranties/support by product.html ou en communiquant avec un représentant IBM. IBM peut modifier de temps à autre les contrats relatifs aux permis d'utilisation des composants du code machine IBM. Ces modalités modifiées s'appliquent uniquement aux composants du code machine fournis après l'entrée en vigueur desdites modalités.

Le composant du code machine est autorisé uniquement pour permettre à un composant de machine de fonctionner selon ses spécifications et seulement pour les fonctions et les fonctionnalités qu'IBM a autorisées par écrit. Vous convenez d'utiliser le composant du code machine uniquement tel qu'il est spécifié au présent document annexe et selon toute autorisation ou restriction supplémentaire stipulée dans le contrat de licence applicable. Sans limiter la portée de toute restriction supplémentaire prévue par ledit contrat applicable, vous ne pouvez pas :

 copier, afficher, transférer, adapter, modifier ni distribuer (par voie électronique ou autrement) le composant du code machine, sauf si IBM l'autorise dans la documentation du composant du code machine ou en vous remettant un avis écrit;

- b. traduire, décompiler ou désosser le composant du code machine, ou en faire la rétroingénierie, à moins qu'une loi applicable ne le permette expressément, sans possibilité de renonciation contractuelle:
- accorder un sous-permis d'utilisation du composant du code machine ou en céder le permis initial;
 ou
- d. louer le composant du code machine ou en louer une copie.

Le composant du code machine et tous les droits d'auteur y afférents, et toute copie du composant du code machine (y compris le code machine original, les copies du code machine original et les copies de copies du code machine original) appartiennent à International Business Machines Corporation, à une de ses sociétés affiliées ou à un tiers. Le composant du code machine est protégé par des droits d'auteur et son utilisation est autorisée par octroi d'un permis (il n'est pas vendu).

Les fonctions de certains composants du code machine sont limitées par des mesures technologiques qui y sont implémentées. Vous acceptez la mise en oeuvre par IBM de telles mesures technologiques pour limiter les fonctions des composants du code machine.

6. Protection de la propriété intellectuelle

6.1.1 Réclamations d'un tiers

Si un tiers présente une réclamation contre vous selon laquelle un composant de machine ou un composante du code machine qu'IBM vous fournit en vertu du présent document annexe contrevient à l'un de ses brevets ou viole ses droits d'auteur, IBM vous défendra à ses frais contre cette réclamation et paiera tous les coûts qui en résultent, y compris les frais d'avocat et de justice et les dommages-intérêts accordés en dernier ressort par un tribunal ou qui sont inclus dans un règlement approuvé d'avance par IBM, à condition que vous :

- a. avisiez IBM par écrit sans délai d'une telle réclamation;
- coopériez pleinement avec IBM et lui permettiez de mener seule la défense et toutes les négociations entamées en vue de régler le litige; et
- c. respectiez et continuez à respecter les modalités de permis applicables de l'appareil et vos obligations indiquées à l'article 6.1.2 («Recours») ci-dessous.

6.1.2 Recours

Si une telle réclamation est déposée ou paraît probable, vous convenez de permettre à IBM, à sa discrétion : (i) de vous donner la possibilité de continuer à utiliser l'appareil; (ii) de modifier l'appareil; ou (iii) de remplacer l'appareil par un autre qui offre au moins des fonctions équivalentes. Si IBM détermine qu'aucune de ces solutions de rechange n'est raisonnablement possible, vous convenez de cesser d'utiliser l'appareil et de le retourner sans délai à IBM dès réception d'un avis écrit à cet effet. Le cas échéant, IBM vous accordera un crédit équivalent à la valeur comptable nette de l'appareil, calculée selon des principes comptables généralement acceptés.

6.1.3 Réclamations pour lesquelles IBM décline toute responsabilité

IBM n'assume aucune obligation quant aux réclamations fondées sur :

- un élément quelconque fourni par vous, ou par un tiers en votre nom, qui est intégré à un appareil, ou sur la conformité d'IBM aux plans, spécifications ou directives fournies par vous ou par un tiers en votre nom;
- b. l'utilisation d'un appareil d'une manière qui ne respecte pas ses permis et restrictions applicables, ou l'utilisation d'une version ou d'une édition périmée d'un appareil, dans la mesure où une réclamation aurait pu être évitée par l'utilisation de la version ou de l'édition à jour;
- c. toute modification que vous effectuez ou qu'un tiers effectue en votre nom dans un appareil, ou la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation d'un appareil avec tout autre appareil, matériel, programme, données, dispositif, méthodes ou processus;
- d. la distribution, l'exploitation ou l'utilisation d'un appareil hors de votre entreprise ou au profit d'un tiers; ou

e. un programme IBM, un programme non IBM ou un code système autorisé distinct, le cas échéant, précisé dans le document Informations sur la licence (LI) y afférent.

Le présent article («Protection de la propriété intellectuelle») n'impose aucune obligation, de quelque nature que ce soit, à un fournisseur tiers de code (y compris des programmes non IBM ou du code système séparé) inclus avec l'appareil ou qui en fait partie. Le présent article («Protection de la propriété intellectuelle») énonce toutes les obligations d'IBM et votre recours exclusif concernant toute réclamation d'un tiers relativement à la violation de ses droits de propriété intellectuelle.

7. Livraison

Les dates de livraison sont fournies à titre d'estimation, à moins d'un consentement mutuel écrit. IBM aura rempli ses obligations quant à la livraison et à l'expédition dès qu'elle aura livré l'appareil à l'entreprise de transport qu'elle aura désignée, à moins d'un consentement mutuel écrit.

8. Revente

Vous convenez d'acquérir des appareils pour les utiliser dans votre entreprise et non pour les revendre, les louer ou les céder à un tiers, à moins que l'une des situations suivantes ne s'applique :

- a. vous établissez un financement de crédit-bail pour les appareils; ou
- b. vous achetez les appareils sans remise ou rabais et vous ne les revendez pas en concurrence avec les revendeurs autorisés IBM et vous avez reçu l'approbation écrite d'IBM pour le transfert des composants de programme; ou
- c. vous transférez le composant de machine ou le composant du code machine seulement.

Sous réserve des dispositions énoncées à l'article 8, aux fins du traitement du présent document annexe à l'égard des composants de machine et des composants du code machine d'un appareil, les trois premières phrases de l'article 1 («Produits admissibles») du contrat ne sont pas pertinentes et sont considérées comme étant supprimées.

9. Vérification de la conformité

Moyennant un avis raisonnable, IBM peut vérifier votre conformité au présent document annexe, au contrat et aux permis d'utilisation y afférents dans tous les emplacements Passport Advantage où vous utilisez ou installez des appareils soumis aux modalités du présent document annexe, et ce, pour n'importe quel motif. La vérification aura lieu de façon à perturber le moins possible vos activités et pourra être effectuée dans vos locaux pendant les heures d'ouverture habituelles. IBM peut retenir les services d'un vérificateur indépendant pour lui prêter main-forte dans la vérification, à condition que ce vérificateur signe une entente de confidentialité écrite avec IBM.

Vous convenez de créer, de conserver et de fournir à IBM et à ses vérificateurs des documents écrits, des rapports systèmes, des preuves d'autorisation et autres informations générées par les utilitaires systèmes, dans une mesure suffisante pour permettre à IBM de vérifier que votre installation et l'utilisation que vous faites des appareils est conforme aux modalités du présent document annexe, du contrat et des permis d'utilisation y afférents, notamment à toutes les modalités applicables en matière d'admissibilité à l'octroi de permis et à la tarification.

IBM vous avisera par écrit si une vérification révèle que l'utilisation des appareils dépasse les limites autorisées ou qu'elle n'est pas conforme au présent document annexe. Vous convenez de payer, sans délai, directement à IBM : i) les redevances qu'IBM indique dans une facture relativement à tous les permis supplémentaires, équivalant à la quantité utilisée au-delà des limites autorisées, et aux offres d'abonnement et d'assistance applicables auxdits permis, selon le cas, pour la durée d'utilisation des permis ou pendant deux (2) ans, selon la moindre de ces périodes; et ii) toutes les redevances supplémentaires et autres sommes déterminées à la suite d'une telle vérification.

Les droits et les obligations prévus au présent article demeureront en vigueur au cours de la période pendant laquelle les appareils sont installés dans votre entreprise et pendant deux (2) ans par la suite.

L'entente intégrale intervenue entre les parties est constituée du présent document annexe relatif aux appareils, de ses annexes et du contrat. Advenant une incompatibilité entre les modalités du présent document annexe, ses

annexes et le contrat, les annexes ont préséance sur le présent document annexe, et le présent document annexe a préséance sur le contrat. En signant le présent contrat, chacune des parties ne tient aucun compte de déclarations qui ne seraient pas énoncées dans le présent document annexe, ses annexes ou le contrat, notamment toute déclaration concernant : i) les performances ou le fonctionnement d'un appareil qui n'est pas expressément garanti ci-dessus; ii) les expériences ou les recommandations d'autres parties; ou iii) les résultats que vous pouvez atteindre ou les économies que vous pouvez réaliser.

Accepté pour :	Accepté pour :	
<raison cliente="" de="" l'entreprise="" sociale=""></raison>	<raison ibm="" sociale=""></raison>	
Par	Par	
Signataire autorisé du client	Signataire autorisé	
Nom (en caractères d'imprimerie) :	Nom (en caractères d'imprimerie) :	
Donto (an acception disconsisted)	Doots (our page at) and allignousing a sign).	
Poste (en caractères d'imprimerie) :	Poste (en caractères d'imprimerie) :	
Date:	Date :	
$N^{\underline{o}}$ de contrat / N^{o} d'emplacement :		
Numéro du client :		
Adresse:		